

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Bethoncourt

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BROGNARD
(N° INSEE : 25097)

Séance du mercredi 8 juillet 2026

Date de convocation
2 juillet 2026

Date d'affichage
2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Brognard, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Gladys DEUSCHER, maire.

Nombre de conseillers				
En exercice :	Présents :	Représentés :	Absents :	Votants :
11	7	2	2	9

Étaient présents : 7

- Madame Gladys DEUSCHER,
- Madame Charlotte BÉARD HERVO,
- Madame Séverine FAIVRE,
- Madame Anne-Katy STIEGLER.
- Monsieur Didier BAILLY,
- Monsieur Pascal COUQUEBERG,
- Madame Caroline GRAZIANI,

Les conseillers présents au nombre de 7 formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Étaient absents excusés avec procuration : 2

- Monsieur Sybil SZCZODROWSKI a donné pouvoir à Monsieur Pascal COUQUEBERG pour voter en son nom.
- Madame Julie GUILLEGOZ a donné pouvoir à Madame Gladys DEUSCHER pour voter en son nom.

Étaient absents : 2

- Monsieur Stéphane DUMAS.
- Monsieur Claudiu COLARICI-MARTIN.

Délibération N°2026-36-DCM
Nomination du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L2121-15 :

- Qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.



- Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par :

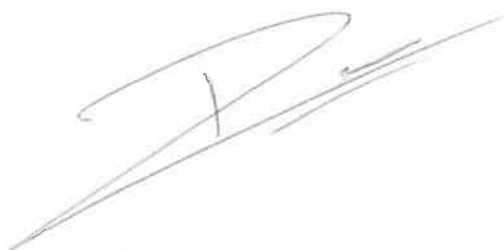
- 9 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Nomme Madame Anne-Katy STIEGLER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Gladys DEUSCHER

Le secrétaire de séance,
Anne-Katy STIEGLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, qui a été :

- affiché en mairie le 10 juillet 2026
- et transmis au représentant de l'État le 15 juillet 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire de Brognard dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication et de sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative), ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.

